

HONORAIRES (Tarifs en vigueur au 1^e janvier 2024)

Location

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Le décret de la loi ALUR ne fixe les honoraires que pour les biens nus ou meublés (décret 2014-890 du 1^{er} août 2014) soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Le plafond des honoraires est calculé en fonction de la surface habitable et varie selon la zone géographique du logement loué.

L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail :

- En **zone très tendue**, à Paris et dans certaines communes des départements du 92,93,94, 95 et 78, la limite est de **12€ par m²**
- En **zone tendue**, soit dans 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants (Marseille, Lyon, Toulouse, ...), la limite est de **10€ par m²**
- En **zone non tendue**, autrement dit dans le reste du territoire français, la limite est de **8€ par m²**

L'établissement de l'état des lieux d'entrée :

Le plafond de la prestation est fixé à **3€ par m² dans toute la France**

Les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail ainsi que les honoraires d'état des lieux sont à la charge du bailleur et du locataire

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION NON SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

12% TTC du loyer charges comprises annuel à partager par moitié entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES GARAGE/PARKING

200€ TTC à partager par moitié entre le bailleur et le locataire

Gestion

Pack INITIAL 6% TTC des sommes encaissées

Pack SERENITE 7,5% TTC des sommes encaissées

Frais de constitution d'un dossier contentieux : 200€ TTC

Honoraires d'avocat ou frais d'acte par huissier : à la charge du mandant

Les honoraires de gestion et la garantie des loyers impayés sont déductibles des revenus fonciers

Vente

6% TTC maximum du prix de vente (les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur conformément au mandat)

Prestations et honoraires annexes

Assurance loyers impayés SOLLY AZAR : 2,5% TTC

Aménagement d'espaces : du T1 au T3 forfait de 500€ TTC, du T4 au T5 forfait de 1 000€ TTC, à partir du T6 sur devis. Devis sur demande pour le choix et l'achat de l'ameublement

Vacation* : tarif jours ouvrés et aux horaires d'ouverture 60€ TTC/heure, tarifs jours ouvrables et hors horaires d'ouverture 120€ TTC/heure

*temps consacré à l'accomplissement d'une fonction hors gestion

TTC= Toutes Taxes Comprise

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%